



Guide
pratique des
services MRS



Nous vous présentons le Guide pratique des services MRS

MAI 2008

MRS est heureuse de vous présenter le **Guide pratique des services MRS**. Ce guide propose trois stratégies pour l'utilisation des services MRS ainsi que des instructions étape par étape pour chacun des principaux services offerts par MRS. Ces trois stratégies comprennent l'utilisation d'AccèsConseiller MRS, du système de votre courtier ou de la méthode papier traditionnelle. Pour consulter la version la plus récente du Guide pratique, veuillez consulter notre site Web à www.mrs.com/guidepratique.

Ce guide est une feuille de route pour l'utilisation des services MRS et comprend :

- les principaux types de services;
- les stratégies pour l'utilisation de ces services;
- des copies de demandes/formulaires/ fiches d'ordre (au besoin);
- les options de rapport qui s'offrent à vous;
- avec qui communiquer et comment;
- des astuces;
- et bien plus encore!

Consultez le **Guide pratique des services MRS**. Nous sommes d'avis que vous serez surpris par la variété de ce que nous offrons et par la multitude de façons dont nous pouvons vous servir!

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Guide pratique des services MRS

Le Guide pratique des services MRS vous présente, étape par étape, les méthodes à suivre pour toutes les activités chez MRS et il vous offre une bonne vue d'ensemble de nos processus de traitement



Activité chez MRS	MÉTHODES DE PRESTATION DES SERVICES			Aide (demandes d'adhésion, FAQ et formulaires)
	1. Méthode automatisée ACCÈSconseiller MRS	2. Méthode automatisée SYSTÈME DU COURTIER	3. Méthode manuelle PAPIER	
A. Accès À vos comptes chez MRS	<ol style="list-style-type: none"> Téléphonez au Service à la clientèle. Obtenez un code d'accès en communiquant avec un de nos représentants du Service à la clientèle. Inscrivez-vous à AccèsConseiller MRS (notre site Web conçu pour les conseillers) à l'adresse www.mrs.com 	Communiquez avec votre courtier.	Veillez vous reporter à une des méthodes automatisées.	- FAQ – Accès aux comptes
B. Ouverture d'un compte chez MRS	<ol style="list-style-type: none"> Ouvrez le compte en ligne sur AccèsConseiller MRS. Cliquez sur « Ouvrir un compte ». Imprimez le document et faites-le signer par le client. Envoyez par télécopieur la demande remplie à MRS (dans les 30 jours suivant la date d'ouverture du compte). <p>ASTUCE!</p> <ol style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites une demande de prêt REER sur AccèsConseiller, un nouveau compte est ouvert. N'oubliez pas d'envoyer par télécopieur les demandes signées de prêt et d'ouverture de comptes à MRS. 	<ol style="list-style-type: none"> Entrez un ordre électronique (voir « Opérations ») pour un nouveau compte en utilisant le code d'intermédiaire MRS approprié : <ol style="list-style-type: none"> « MRS » pour les membres de l'ACCFM « MSSI » pour les membres de l'ACCOVAM « MCC » pour les membres régis par l'AMF Envoyez par télécopieur la demande remplie et signée à MRS (dans les 30 jours suivant la date d'ouverture du compte) au 416 413-0593. <p>Rapports : Le Rapport de demandes manquantes sur AccèsConseiller MRS vous aide à effectuer le suivi des demandes que MRS n'a pas reçu. Cliquez sur « Rapports ».</p>	<ol style="list-style-type: none"> Imprimez la demande à partir de notre site Web. Demandez au client de signer une demande MRS dûment remplie. Envoyez-la à MRS par télécopieur (416 413-0593). 	<ul style="list-style-type: none"> - Demandes (enregistré) : <ul style="list-style-type: none"> • MRS Inc. • SVM MRS • CCMRS - Demandes (placement) : <ul style="list-style-type: none"> • MRS Inc. • SVM MRS • CCMRS - Demande de prêt pour REER - Formulaire de résolution de l'entreprise - Formulaire d'autorisation pour des organismes sans personnalité morale
C. Dépôts et cotisations dans vos comptes chez MRS	<p>De l'épargnant à MRS :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les épargnants devraient visiter le site Web de leur banque et identifier la section permettant le paiement des factures. Ajoutez « M.R.S. Inc. » ou « Services Valeurs Mobilières MRS » comme société de facturation. Entrez le montant dans le système de paiement des factures de la banque afin d'effectuer le transfert électronique de l'argent. L'argent sera transféré du compte bancaire du client à son compte chez MRS. <p>Chèques à l'ordre du courtier :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les courtiers peuvent ensuite transférer l'argent du compte bancaire du courtier à MRS en ligne. Cliquez sur « Argent mobile ». Entrez les numéros de compte et les montants. Une fois le processus complété, l'argent sera transféré du compte bancaire du courtier à MRS. L'argent sera ensuite déposé dans les comptes MRS appropriés. <p>Chèques à l'ordre de MRS : Voir la méthode manuelle – PAPIER.</p>	<p>Chèques à l'ordre du courtier :</p> <ol style="list-style-type: none"> Déposez le chèque dans le compte bancaire du courtier. Les courtiers peuvent ensuite : <ol style="list-style-type: none"> Utiliser AccèsConseiller MRS et cliquer sur « Argent mobile » pour transférer l'argent OU Utiliser le service de dépôt direct de MRS. Déposez un chèque du courtier (à l'ordre de MRS) directement dans un compte bancaire de MRS près de chez vous et envoyez le formulaire de dépôt à MRS par télécopieur. Vous pouvez aussi utiliser cette méthode pour les chèques à l'ordre de MRS! <p>Chèques à l'ordre de MRS :</p> <ol style="list-style-type: none"> Regroupez les chèques et envoyez-les à MRS par service de messagerie ... OU Utilisez notre service de dépôt direct. Voir ci-haut pour de plus amples renseignements. 	<p>De l'épargnant à MRS et chèques à l'ordre de MRS :</p> <ol style="list-style-type: none"> Envoyez à MRS un chèque émis à l'ordre de MRS Inc., SMV MRS ou CCMRS. <p>Chèques à l'ordre du courtier : Veillez vous reporter à l'une des méthodes automatisées.</p>	- s.o.

Activité chez MRS	MÉTHODES DE PRESTATION DES SERVICES			Aide (demandes d'adhésion, FAQ et formulaires)
	1. Méthode automatisée ACCÈSconseiller MRS	2. Méthode automatisée SYSTÈME DU COURTIER	3. Méthode manuelle PAPIER	
D. Transferts-entrées touchant des comptes chez MRS	<p>Voir la méthode manuelle – PAPIER pour effectuer des transferts.</p> <p>Rapports : Deux rapports en ligne vous permettent de faire le suivi des transferts-sorties et des transferts-entrées sur AccèsConseiller.</p>	<p>Voir la méthode manuelle – PAPIER pour effectuer des transferts.</p>	<p>1. Imprimez le formulaire de transfert à partir de notre site Web. 2. Envoyez par télécopieur les copies remplies et signées à MRS afin d'effectuer le transfert de l'actif (416 979-0638).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de transfert MRS (disponible sur AccèsConseiller) - Formulaire d'autorisation de transfert de placements enregistrés - Des formulaires de transfert de régimes immobilisés et autres régimes sont disponibles sur le site Web de l'ARC
E. Opérations visant des comptes chez MRS	<p>Fonds communs 1. Achetez, vendez, transférez et convertissez des fonds communs de placement sur AccèsConseiller MRS. 2. Cliquez simplement sur « Négociation ». Les opérations ont lieu en temps réel!</p> <p>Rapports : Trois rapports de négociation sont disponibles sur AccèsConseiller MRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des opérations (clients) – Ne fait état que des opérations. • Rapport d'opérations – Fait état de toutes les activités sur les comptes des clients. • Rapport des négociations en ligne – Fait état des rabais. 	<p>Fonds communs 1. Utilisez le système administratif de votre courtier (p.ex. Winfund) pour les transactions relatives aux fonds communs.</p>	<p>Fonds communs Envoyez la fiche d'ordre pour fonds communs par télécopieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'ordre pour fonds communs - Fiche d'ordre pour fonds distincts
	<p>Fonds communs – Transactions systématiques Voir la méthode manuelle – PAPIER.</p>	<p>Fonds communs – Transactions systématiques Voir la méthode manuelle – PAPIER.</p>	<p>Fonds communs – Transactions systématiques Envoyez le Formulaire d'instructions systématiques par télécopieur pour les transactions relatives aux PPA, PRS, transferts mensuels et retraits d'un fonds de revenu (416 413-0593).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'instructions systématiques
	<p>CPG Voir la méthode manuelle – PAPIER.</p>	<p>CPG Voir la méthode manuelle – PAPIER.</p>	<p>CPG Envoyez par télécopieur le Formulaire d'achat de placement garanti pour les achats de CPG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'achat de placement garanti
	<p>Actions et titres à revenu fixe Les conseillers membres de l'ACCOVAM devront communiquer avec le Service de négociation MRS (1 800 265-6424, poste 7201 ou 416 413-7201) pour les transactions relatives aux comptes SVM MRS de leurs clients ou nous envoyer par télécopieur notre Fiche d'ordre pour actions pour les transactions relatives aux titres et notre Fiche d'ordre pour titres à revenu fixe pour les transactions relatives aux obligations. ASTUCE! Les conseillers membres de'ACCFM peuvent effectuer des transactions sur les titres exemptés tels les produits à revenu fixe émis par le gouvernement (veuillez confirmer la licence avec votre courtier). Ils peuvent aussi demander à leurs clients de communiquer avec SVM MRS pour les actions et les produits à revenu fixe non exemptés. Leurs clients devront communiquer avec le Service de négociation MRS pour les transactions relatives à leurs comptes SVM MRS.</p>	<p>Actions et titres à revenu fixe Les conseillers membres de l'ACCOVAM devront communiquer avec le Service de négociation MRS (1 800 265-6424, poste 7201 ou 416 413-7201) pour les transactions relatives aux comptes SVM MRS de leurs clients ou nous envoyer par télécopieur notre Fiche d'ordre pour actions pour les transactions relatives aux titres et notre Fiche d'ordre pour titres à revenu fixe pour les transactions relatives aux obligations. ASTUCE! Les conseillers membres de'ACCFM peuvent effectuer des transactions sur les titres exemptés tels les produits à revenu fixe émis par le gouvernement (veuillez confirmer la licence avec votre courtier). Ils peuvent aussi demander à leurs clients de communiquer avec SVM MRS pour les actions et les produits à revenu fixe non exemptés. Leurs clients devront communiquer avec le Service de négociation MRS pour les transactions relatives à leurs comptes SVM MRS.</p>	<p>Actions et titres à revenu fixe Les conseillers membres de l'ACCOVAM devront communiquer avec le Service de négociation MRS (1 800 265-6424, poste 7201 ou 416 413-7201) pour les transactions relatives aux comptes SVM MRS de leurs clients ou nous envoyer par télécopieur notre Fiche d'ordre pour actions pour les transactions relatives aux titres et notre Fiche d'ordre pour titres à revenu fixe pour les transactions relatives aux obligations. ASTUCE! Les conseillers membres de'ACCFM peuvent effectuer des transactions sur les titres exemptés tels les produits à revenu fixe émis par le gouvernement (veuillez confirmer la licence avec votre courtier). Ils peuvent aussi demander à leurs clients de communiquer avec SVM MRS pour les actions et les produits à revenu fixe non exemptés. Leurs clients devront communiquer avec le Service de négociation MRS pour les transactions relatives à leurs comptes SVM MRS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'ordre pour actions - Fiche d'ordre pour titres à revenu fixe

Activité chez MRS	MÉTHODES DE PRESTATION DES SERVICES			Aide (demandes d'adhésion, FAQ et formulaires)
	1. Méthode automatisée ACCÈSCONSEILLER MRS	2. Méthode automatisée SYSTÈME DU COURTIER	3. Méthode manuelle PAPIER	
F. Demandes de désenregistrement/retraits en espèces de vos comptes chez MRS	Voir la méthode manuelle – PAPIER. Rapports : Par le biais du Rapport d'avertissement touchant les versements de revenu , MRS vous informe lorsque les fonds à partir desquels sont effectués des retraits systématiques sont sur le point d'être épuisés.	Voir la méthode manuelle – PAPIER.	1. Pour les retraits uniques : Effectuez tous les rachats et ventes moyennant une méthode automatisée. Ceci permettra de verser des liquidités dans le compte. 2. Envoyez par télécopieur le Formulaire de demande de désenregistrement/retrait (toujours exigé) dûment signé par le client. 3. Envoyez un chèque nul par télécopieur pour les transferts électroniques de fonds ou les virements électroniques. 4. Pour les retraits systématiques : Envoyez par télécopieur (416 413-0593) le Formulaire d'instructions systématiques pour établir des retraits d'un fonds de revenu et PRS (pour les comptes non enregistrés).	- Formulaire de demande de désenregistrement/retrait - Formulaire d'instructions systématiques
G. Avis d'exécution, reçus et relevés relatifs à vos comptes chez MRS	1. Les avis d'exécution, relevés et reçus d'impôt sont disponibles au format PDF sur AccèsConseiller MRS. Cliquez sur « Documents relatifs aux clients ». 2. Les documents sont disponibles pendant 5 ans. ASTUCE! En s'inscrivant au service de livraison électronique, les épargnants peuvent obtenir des rabais!	Voir la méthode automatisée – ACCÈSCONSEILLER MRS.	ASTUCE! En s'inscrivant au service de livraison électronique, les épargnants peuvent obtenir des rabais!	- s.o.
H. Changements d'ordre non financier sur vos comptes chez MRS	Voir la méthode manuelle – PAPIER. ASTUCE! Consultez plusieurs rapports à la section « Gestion non financière des comptes » d'AccèsConseiller.	Effectuez les changements sur votre système de courtier (p. ex. Winfund). MRS et les sociétés de fonds recevront ainsi une mise à jour. Renseignez-vous auprès de votre courtier pour les options qui vous sont offertes.	Envoyez une Demande de modification par le client par télécopieur (416 413-0593), accompagnée de tous les renseignements pertinents, pour les mises à jour qui ne peuvent pas être effectuées électroniquement.	- Demande de modification par le client
I. Rapports pour vos comptes chez MRS	1. AccèsConseiller MRS offre divers rapports sur les transactions et les comptes. 2. Pour visionner le menu « Rapports », cliquez sur l'icône « Rapports » d'AccèsConseiller 3. Les rapports disponibles en ligne se classent dans les huit catégories suivantes : • Gestion financière des comptes • Gestion non financière des comptes • Liquidités • Conformité • Prêts • Négociation • Transferts • Régimes collectifs Visite guidée	Communiquez avec votre courtier.	Voir la méthode automatisée – ACCÈSCONSEILLER MRS ou la méthode automatisée – SYSTÈME DU COURTIER. Les rapports sur papier ne sont plus offerts.	- s.o.
J. Renseignements sur les comptes des clients (données et rapports sur les transactions pour les comptes chez MRS)	1. Visionnez les comptes en ligne au moyen de l'option « Interrogations-comptes » d'AccèsConseiller MRS. 2. Par ailleurs, en vous inscrivant au service d'alertes électroniques, vous serez informé chaque fois que des activités ont lieu.	Communiquez avec votre courtier.	Communiquez avec nous! Français : 1 800 342-0443 ou 416 964-6893 à Toronto Anglais : 1 800 387-2087 ou 416 964-0028 à Toronto	- s.o.
K. Soutien et services pour les comptes chez MRS	1. Visitez AccèsConseiller MRS et cliquez sur « Pour nous joindre ». 2. Inscrivez-vous au service d'alertes électroniques (moyennant « Mes préférences » sur AccèsConseiller MRS) pour les dernières nouvelles de MRS.	Voir la méthode automatisée – ACCÈSCONSEILLER MRS ou la méthode manuelle – PAPIER.	Communiquez avec nous! ou, pour des débouchés de vente , communiquez avec votre directeur du développement commercial.	- s.o.